

Premier supplément en date du 11 février 2014 au prospectus de base en date du 15 octobre 2013



Département des Bouches-du-Rhône

Programme d'émission de titres de créance

*(Euro Medium Term Note Programme)*

500.000.000 d'euros

Le présent supplément (le *Supplément*) complète et doit être lu conjointement avec le prospectus de base en date du 15 octobre 2013 (le *Prospectus de Base*), visé par l'Autorité des marchés financiers (l'*AMF*) sous le numéro n°13-550 en date du 15 octobre 2013, préparé par le Département des Bouches-du-Rhône (le *Département des Bouches-du-Rhône* ou l'*Emetteur*) et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 500.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le *Programme*).

Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil en date du 24 novembre 2010 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (la *Directive Prospectus*).

Le présent Supplément a été préparé conformément à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus, afin de présenter, d'une part, la décision modificative n°2 relative au budget 2013 du Département des Bouches-du-Rhône (adoptée le 25 octobre 2013) et, d'autre part, son budget primitif pour 2014 voté par l'Assemblée Départementale le 20 décembre 2013. Enfin, la situation de l'endettement du Département au 31 décembre 2013 est exposée.

Des copies de ce Supplément sont disponibles sans frais (i) au siège de l'Emetteur et dans les bureaux de tout Agent Payeur dont les coordonnées figurent à la fin du Prospectus de Base, (ii) sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (iii) sur le site internet de l'Emetteur ([www.cg13.fr](http://www.cg13.fr)).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

## **Table des Matières**

<b>I-</b>	<b>LA DECISION MODIFICATIVE (DM) N° 2 VOTEE LE 25 OCTOBRE 2013 .....</b>	<b>4</b>
<b>II-</b>	<b>LE BUDGET PRIMITIF POUR 2014.....</b>	<b>13</b>
<b>III-</b>	<b>LA SITUATION DE L'ENDETTEMENT AU 31 DECEMBRE 2013.....</b>	<b>26</b>
	<b>RESPONSABILITE DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE.....</b>	<b>27</b>

Le présent Supplément a pour objet de porter à la connaissance des investisseurs :

- le contenu de la décision modificative n°2 (DM2) au budget 2013 votée le 25 octobre 2013 (I),
- les données du budget primitif (BP) pour 2014 voté le 20 décembre 2013 (II),
- la situation de l'endettement départemental au 31 décembre 2013 (III).

Les informations contenues dans le présent Supplément complètent et s'insèrent à la suite des informations contenues au paragraphe 5 "Les comptes du Département des Bouches-du-Rhône" de la section "Description de l'Emetteur" du Prospectus de Base (pages 87-127).

# I- LA DECISION MODIFICATIVE (DM) N° 2 VOTEE LE 25 OCTOBRE 2013

## I.1 Les recettes réelles de fonctionnement votées en 2013 (en M€)

		BP 2013	BS 2013	DM2 2013	Crédits 2013
<b>Chapitres budgétaires</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement (y/c excédent)</b>	<b>2 130,9</b>	<b>123,9</b>	<b>78,8</b>	<b>2 333,5</b>
	<b>Recettes réelles de fonctionnement (hors excédent, produits financiers et exceptionnels)</b>	<b>2 120,2</b>	<b>-1,6</b>	<b>19,4</b>	<b>2 138,0</b>
<b>731 Impositions directes</b>	<b>Fiscalité directe</b>	<b>610,7</b>	<b>0,0</b>	<b>2,7</b>	<b>613,4</b>
	Taxe foncière sur les propriétés bâties	339,8		2,5	342,3
	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	224,3			224,3
	Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	37,7			37,7
	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	7,0		0,0	7,0
	Autres impôts locaux ou assimilés	2,0		0,2	2,2
<b>73 Impôts et taxes</b>	<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>809,0</b>	<b>-1,6</b>	<b>4,0</b>	<b>811,3</b>
	Droits de mutation	220,0	-10,0		210,0
	TDENS	8,4			8,4
	CAUE	1,8			1,8
	Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	185,3		4,0	189,2
	Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)	21,0			21,0
	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	372,5			372,5
	Reversement sur fonds de péréquation DMTO		8,4		8,4
<b>74 Dotations, subventions et participations</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>599,3</b>	<b>0,0</b>	<b>11,4</b>	<b>610,6</b>
	Dotation globale de fonctionnement (DGF)	425,6			425,6
	Dotation générale de décentralisation (DGD)	11,9			11,9
	Allocations compensatrices	69,1			69,1
	<i>dont DC RTP</i>	50,2			50,2
	<i>dont allocations compensatrices</i>	18,9			18,9
	Fonds de mobilisation départemental d'insertion (FMDI)	9,8			9,8
	Autres participations Etat	1,7		-0,7	1,1
	Participation CNSA (APA)	48,8		4,8	53,5
	Participation CNSA (PCH)	15,3		1,8	17,1
	Participation CNSA (MDPH)	1,3		0,1	1,4
	Autres participations	15,7		5,4	21,1
<b>Autres recettes</b>	<b>Autres recettes</b>	<b>111,9</b>	<b>0,0</b>	<b>60,7</b>	<b>172,7</b>
	Produits du domaine, service et gestion courante	27,7		-0,2	27,5
	Recouvrements dépenses d'aide sociale et indus	73,6		1,6	75,2
	Produits financiers	2,7		7,6	10,3
	Produits exceptionnels	4,2		2,4	6,6
	Reprises sur provisions	3,8		49,4	53,1
<b>Excédent N-1 après affectation</b>		<b>0,0</b>	<b>125,4</b>	<b>0,0</b>	<b>125,4</b>

## I.2 Les recettes définitives d'investissement (hors emprunt) votées en 2013 (en M€)

		BP 2013	BS 2013	DM2 2013	Crédits 2013
<b>Chapitres budgétaires</b>	<b>Recettes réelles d'investissement hors emprunts (y/c excédent)</b>	<b>52,0</b>	<b>149,6</b>	<b>0,8</b>	<b>202,5</b>
	<b>Recettes réelles d'investissement hors emprunts (hors excédent)</b>	<b>52,0</b>	<b>-</b>	<b>0,8</b>	<b>52,8</b>
<b>10 Article 10222</b>	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	34,1		-1,5	32,6
<b>13 Article 1332</b>	Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	7,9			7,9
<b>13 Article 1331</b>	Dotation globale d'équipement (DGE)	0,1		1,0	1,1
<b>13 Article 1345</b>	Produit des amendes radars	0,5			0,5
<b>Autres 13</b>	Subventions et participations	7,4		-2,4	
<b>20, 204, 21, 23, 45, 165, 024 solde 10</b>	Autres recettes*	1,0		3,7	
<b>27</b>	Recettes financières	0,9		0,0	0,9
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)</b>		<b>-</b>	<b>149,6</b>	<b>-</b>	<b>149,6</b>

*Hors régularisations comptables*

### I.3 Les dépenses réelles de fonctionnement votées en 2013

#### I.3.1 Présentation par chapitre et nature (en M€)

		BP 2013	BS 2013	DM2 2013	Crédits 2013
<b>Chapitres budgétaires</b>	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 921,2</b>	<b>44,1</b>	<b>54,0</b>	<b>2 019,3</b>
	<b>Dépenses réelles de gestion (hors frais financiers, charges exceptionnelles et dotations aux provisions)</b>	<b>1 893,3</b>	<b>43,9</b>	<b>25,4</b>	<b>1 962,6</b>
<b>011</b>	Charges à caractère général	191,5	20,0	4,2	215,7
<b>012</b>	Charges de personnel et frais assimilés	317,6	0,0	-0,7	316,9
<b>014</b>	Atténuations de produits	12,3	-1,7		10,6
<b>016</b>	Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	154,4		1,1	155,5
<b>017</b>	Revenu de solidarité active (RSA)	480,7	12,4	16,3	509,4
<b>65</b>	Autres charges de gestion courante	736,9	13,2	4,4	754,4
<i>dont article 65111</i>	<i>Allocations à la famille et à l'enfance</i>	6,4	0,3		6,7
<i>dont articles 6511211 et 6511212</i>	<i>Prestation de compensation du handicap (PCH)</i>	61,3		2,1	63,4
<i>dont article 651122</i>	<i>Allocation compensatrice tiers personne (ACTP)</i>	14,5		-0,8	13,7
<i>dont articles 6522 et 6524</i>	<i>Frais d'hébergement</i>	396,9	0,3	-0,2	397,0
<i>dont articles 65511 et 65512</i>	<i>Dotations de fonctionnement des collèges</i>	33,4	0,1		33,5
<i>dont article 6553</i>	<i>Service d'incendie</i>	51,8			51,8
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	5,2	0,1	1,4	6,6
<b>68</b>	Dotations aux provisions	2,7		27,2	30,0
<b>66</b>	Charges financières	10,0	0,1		10,1
<b>022</b>	Dépenses imprévues	10,0			10,0

I.3.2 Présentation par grandes politiques budgétaires (en M€)

	BP2013	BS 2013	DM2 2013	Crédits 2013
<b>Dépenses réelles de fonctionnement par politique (hors OCLT et régularisations comptables)</b>	<b>1 921,2</b>	<b>44,1</b>	<b>54,0</b>	<b>2 019,3</b>
<b>Moyens généraux</b>	<b>390,6</b>	<b>11,8</b>	<b>6,7</b>	<b>409,1</b>
Ressources humaines de la collectivité et relations avec les partenaires sociaux	314,1	4,1		318,2
Administration générale et services généraux	40,3	0,6	5,6	46,4
Systèmes d'information et de télécommunication	13,1	0,0		13,1
Patrimoine et bâtiments départementaux	13,7	3,8	0,9	18,5
Communication et grands événements	5,0	0,4	0,4	5,8
Développement durable, agenda 21 et énergies renouvelables	4,0	0,0		4,0
Service public, citoyenneté et concertation	0,4	2,9	-0,2	3,1
<b>Action sociale et solidarités</b>	<b>1 199,4</b>	<b>18,7</b>	<b>19,1</b>	<b>1 237,2</b>
Insertion sociale et professionnelle	493,6	0,0	16,4	509,9
Personnes âgées	258,8	0,0	1,3	260,1
Protection de l'enfance et de la famille	197,3	15,5	0,1	212,9
Personnes handicapées	222,3	0,0	0,9	223,2
PMI - Santé publique	10,5	0,3	0,0	10,8
Animation pour les séniors	9,2	0,1		9,3
Politique de la ville	4,1	0,1	0,4	4,6
Soutien aux centres sociaux	2,0	0,4	0,1	2,5
Logement et habitat	0,9	0,8		1,8
Défense des droits de la femme	0,5	0,9		1,3
Interventions humanitaires	0,2	0,5		0,7
<b>Aménagements, réseaux, infrastructures, économie, environnement et sécurité</b>	<b>182,1</b>	<b>5,1</b>	<b>0,2</b>	<b>187,5</b>
Transports	80,1	1,7	0,0	81,8
Environnement et gestion des domaines départementaux	60,8	0,1	0,0	60,9
Aménagements routiers	15,1	0,5	0,0	15,7
Prévention routière et sensibilisation à la sécurité routière	0,4	0,0	0,0	0,4
Economie	7,5	0,0		7,6
Agriculture	6,6	0,7	0,0	7,3
Tourisme	5,4	0,1		5,5
Relations internationales et européennes	2,0	0,0		2,0
Aides aux communes et vie locale	1,5	1,1	0,1	2,7
Enseignement supérieur, recherche, nouvelles technologies et informatique	0,9	0,0		0,9
Protection de la ressource en eau	0,3	0,1		0,4
Protection de l'Etang de Berre	0,3	0,0		0,3
Chasse et pêche	0,2	0,1		0,3
Ports et filière de la pêche	0,1	0,2		0,4
Développement durable, agenda 21 et énergies renouvelables	0,9	0,4	0,1	1,4
<b>Education, culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>	<b>110,3</b>	<b>10,1</b>	<b>0,7</b>	<b>121,1</b>
Education	50,8	0,1	-0,5	50,3
Culture	26,4	0,0	0,8	27,2
Sports	15,6	0,0	0,3	15,9
Jeunesse	6,8	4,2	0,1	11,1
Vie associative	4,6	0,0	0,0	4,7
Administration générale et services généraux	2,3	2,2		4,5
Communication et grands événements	1,6	0,5		2,1
Associations caritatives	1,6	0,0		1,6
Culture provençale et langue d'Oc	0,5	3,0		3,5
Relations avec les anciens combattants et affaires militaires	0,1	0,1		0,2
<b>Dépenses non fonctionnelles</b>	<b>38,7</b>	<b>-1,6</b>	<b>27,3</b>	<b>64,4</b>
Administration générale et services généraux	38,7	-1,6	27,3	64,4

## I.4 Les dépenses réelles d'investissement (hors OCLT) votées en 2013

### I.4.1 Présentation par chapitre et nature (en M€)

		BP 2013	BS 2013	DM2 2013	Crédits 2013
<b>Chapitres budgétaires</b>	<b>Dépenses d'équipement (hors OCLT y/c résultat reporté)</b>	<b>575,3</b>	<b>214,5</b>	<b>-17,5</b>	<b>772,2</b>
	<b>Dépenses d'équipement (hors OCLT et hors résultat reporté)</b>	<b>575,3</b>	<b>16,0</b>	<b>-17,5</b>	<b>573,8</b>
<b>018</b>	Revenu de solidarité active	0,3	0,0	<b>-0,2</b>	0,1
<b>204</b>	Subventions d'équipement versées	306,6	8,1	<b>1,7</b>	316,4
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	32,1	0,1	<b>-3,9</b>	28,4
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	53,5	2,3	<b>-2,6</b>	53,1
<b>23</b>	Travaux en cours	158,5	0,7	<b>-14,3</b>	144,9
<b>26 et 27</b>	Participations et autres immobilisations financières	0,7	0,3	<b>2,6</b>	3,5
<b>020</b>	Dépenses imprévues	1,5			1,5
<b>45</b>	Travaux pour comptes de tiers	0,2			0,2
<b>16</b>	Remboursement d'emprunt en capital	22,0	4,5	<b>-0,9</b>	25,6
<b>001</b>	Solde d'exécution N-1	0,0	198,4	<b>0,0</b>	198,4

*Hors régularisations comptables*

I.4.2 Présentation par grandes politiques budgétaires (en M€)

Dépenses réelles d'investissement par politique (hors OCLT, régularisations comptables et résultats)	BP2013		BS 2013		DM2 2013		Crédits 2013	
	CP	AP	CP	AP	CP	AP	CP	AP
	575,6	211,6	16,0	2,2	-17,5	17,6	574,0	231,3
<b>Moyens généraux</b>	62,2	24,9	1,8	0,0	-11,2	-0,6	52,8	24,4
Patrimoine et bâtiments départementaux	37,2	6,9	0,0		-9,5	-0,6	27,7	6,3
Systèmes d'information et de télécommunication	15,9	9,2	0,1			0,0	16,0	9,2
Administration générale et services généraux	9,0	8,9	1,7		-1,7		9,0	8,9
Ressources humaines de la collectivité et relations avec les partenaires sociaux	0,1						0,1	0,0
<b>Action sociale et solidarités</b>	41,6	13,4	3,3	-0,7	-0,8	27,2	44,1	40,0
Logement et habitat	20,0	9,0			0,1	13,7	20,1	22,7
PMI - Santé publique	8,9	0,5	0,1		-0,8	14,6	8,2	15,1
Politique de la ville	4,8	3,3		-0,7		-1,1	4,8	1,4
Personnes âgées	4,4		2,0				6,4	0,0
Personnes handicapées	1,4		1,1				2,5	0,0
Animation pour les séniors	0,6	0,2					0,6	0,2
Protection de l'enfance et de la famille	1,0	0,3	0,1			0,1	1,1	0,4
Soutien aux centres sociaux	0,2	0,1				0,0	0,2	0,1
Insertion sociale et professionnelle	0,2		0,0		-0,2		0,1	0,0
Défense des droits de la femme	0,0		0,0				0,0	0,0
<b>Aménagements, réseaux, infrastructures, économie, environnement et sécurité</b>	328,4	143,5	2,0	2,8	4,7	26,3	335,2	172,7
Aides aux communes et vie locale	135,0	90,8		2,2		40,0	135,0	133,0
Aménagements routiers	79,7	45,9			7,0	-9,8	86,7	36,1
Prévention routière et sensibilisation à la sécurité routière	0,1						0,1	0,0
Economie	19,8	3,6	0,3		0,2	-1,0	20,2	2,6
Transports	39,7	5,1			-0,6		39,0	5,1
Environnement et gestion des domaines départementaux	22,7	-7,7	0,7		-0,4	-1,4	23,0	-9,2
Enseignement supérieur, recherche, nouvelles technologies et informatique	26,0	2,0	0,0	4,9	-1,2	0,1	24,8	7,0
Agriculture	4,2	3,8	0,3	-4,2	-0,1	-1,6	4,4	-2,1
Tourisme	0,5		0,5		0,0		1,0	0,0
Ports et filière de la pêche	0,4	0,1					0,4	0,1
Chasse et pêche	0,3		0,2				0,5	0,0
Protection de l'Étang de Berre	0,1						0,1	0,0
Protection de la ressource en eau	0,0		0,0				0,1	0,0
<b>Éducation, culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>	119,2	29,7	4,5	0,0	-10,3	-35,4	113,4	-5,7
Éducation	107,1	28,4	0,0		-10,3	-15,6	96,9	12,8
Culture	7,8	0,4	1,0		-0,1	-19,4	8,7	-18,9
Administration générale et services généraux	1,7		1,1				2,8	0,0
Vie associative	1,1	0,5				-0,5	1,1	0,0
Sports	0,8		2,3				3,1	0,0
Associations caritatives	0,4	0,4					0,4	0,4
Jeunesse	0,2		0,1				0,3	0,0
Culture provençale et langue d'Oc	0,1		0,1				0,1	0,0
Relations avec les anciens combattants et affaires militaires	0,0		0,0				0,0	0,0
<b>Dépenses non fonctionnelles</b>	24,1	0,0	4,5	0,0	0,0	0,0	28,6	0,0
Administration générale et services généraux	23,5		4,5				28,0	0,0
Ports et filière de la pêche	0,6						0,6	0,0

## I.5 La dette

### I.5.1 Les charges financières (en M€)

		BP 2013	BS 2013	DM2 2013	Crédits 2013
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>10,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>10,1</b>
<b>66111</b>	Intérêts réglés à l'échéance	8,7	-0,1		8,6
<b>66112</b>	Intérêts - rattachement ICNE	0,9	0,2		1,1
<b>6615</b>	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,1			0,1
<b>668</b>	Autres charges financières	0,3			0,3

### I.5.2. Les mouvements de dettes (en M€)

En recettes :

		BP 2013	BS 2013	DM2 2013	Crédits 2013
<b>16</b>	<b>Dettes départementales</b>	<b>330,2</b>	<b>-14,9</b>	<b>-48,9</b>	<b>266,4</b>
<b>1631</b>	Emprunts obligataires	100,0			100,0
<b>1641</b>	Emprunts en euro	214,1	-14,9	-43,2	156,1
<b>16441</b>	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt	16,0		-5,7	10,3

En dépenses :

		BP 2013	BS 2013	DM2 2013	Crédits 2013
<b>16</b>	<b>Dettes départementales</b>	<b>38,4</b>	<b>4,5</b>	<b>-6,6</b>	<b>36,3</b>
<b>1631</b>	Emprunts obligataires	0,4			0,4
<b>1641</b>	Emprunts en euro	22,0	4,5	-0,9	25,6
<b>16449</b>	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	16,0		-5,7	10,3

<b>Variation de l'encours de la dette départementale</b>	<b>291,8</b>	<b>-19,4</b>	<b>-42,3</b>	<b>230,1</b>
--	--------------	--------------	--------------	--------------

## I.6 Les équilibres financiers 2013 (en M€)

	BP 2013	BS 2013	DM2 2013	Crédits 2013
Recettes réelles de gestion courante	2 120,2	-1,6	19,4	2 138,1
Dépenses réelles de gestion courante	1 893,3	43,9	25,4	1 962,6
Résultat courant	227,0	-45,5	-6,0	175,5
Produits financiers	2,7		7,6	10,3
Charges financières	10,0	0,1		10,1
Résultat financier	-7,3	-0,1	7,6	0,2
Produits exceptionnels	4,2		2,4	6,6
Charges exceptionnelles et dépenses imprévues	15,2	0,1	1,4	16,6
Résultat exceptionnel	-11,0	-0,1	1,0	-10,1
Reprises sur provisions	3,8		49,4	53,1
Dotations aux provisions	2,7		27,2	30,0
Solde comptes 68	1,0	0,0	22,1	23,2
<b>CAF</b>	<b>209,8</b>	<b>-45,7</b>	<b>24,8</b>	<b>188,8</b>
Taux d'épargne brute	9,9%			8,8%
Remboursement en capital de la dette	22,0	4,5	-0,9	25,6
<b>CAF nette</b>	<b>187,8</b>	<b>-50,2</b>	<b>25,7</b>	<b>163,2</b>
Taux épargne nette	8,9%			7,6%
Recettes réelles d'investissement	52,0		0,8	52,8
Dépenses réelles d'investissement	553,6	11,5	-16,7	548,4
Résultat reporté	0,0	76,6	0,0	76,6
<b>Emprunt recettes</b>	<b>313,8</b>	<b>-14,9</b>	<b>-42,3</b>	<b>256,1<sup>(1)</sup></b>

(CAF : capacité d'autofinancement)

(1) Dont crédits d'ordre obligataire.

## I.7 Commentaires sur les mouvements intervenus en DM2

La décision modificative n°2 (DM2) se caractérise pour le budget principal par quelques recettes nouvelles et un nombre limité de dépenses.

Au total, tous mouvements budgétaires confondus, la DM2 2013 permet de réduire l'inscription d'emprunt du budget général de 313,8 M€ prévus au BP 2013 à 256,1 M€.

Les éléments principaux sont les suivants :

- une augmentation de 0,9 % des produits courants et de 1,6 % des ressources d'investissement hors emprunt,
- une augmentation de 1,3 % des charges courantes et une réduction de 3 % des dépenses d'investissement,
- une augmentation du volume des autorisations de programme de 56,9 M€ hors clôtures.

### **En section de fonctionnement :**

La DM2 enregistre 78,8 M€ de mouvements en *recettes nouvelles*. Hormis les reprises sur provisions (49,4 M€) et la valorisation des dividendes (7,6 M€) que perçoit le Département de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), ce résultat provient principalement :

- d'un ajustement à la hausse des compensations de l'APA (4,7 M€) et de la PCH (1,8 M€),
- de la nouvelle recette de 5,3 M€ du fonds de soutien exceptionnel des missions de solidarité en faveur des départements,
- d'une revalorisation de 2,7 M€ de la fiscalité directe via des rôles supplémentaires, ainsi que d'un reliquat de 2012 de produit supplémentaire de taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) pour 3,9 M€.

*Les dépenses réelles de fonctionnement* ont, pour leur part, augmenté de 54 M€ en DM2. Cette hausse provient pour la moitié (27,2 M€) des dotations aux provisions. Pour le reste, la hausse la plus notable est relative à la politique de l'insertion sociale et professionnelle (+ 16,3 M€) avec une revalorisation de 5 M€ des crédits alloués pour le RSA et de 3 M€ pour les contrats d'insertion. En outre, des admissions en non-valeur de créances irrécouvrables d'indus RSA sont également comptabilisées pour 7,6 M€.

La DM2 n'a pas nécessité de modifier les *frais financiers* tels qu'ils avaient été initialement prévus.

Dans ce contexte, les ajustements de la DM2 ne remettent pas en cause les grands équilibres financiers ce qui permet, au stade de la DM2, de dégager une *épargne brute prévisionnelle* de 188,8 M€.

A noter que la DM2 prévoit des mouvements de crédits importants en dotations (27,2 M€) et reprises sur provisions (49,4 M€).

Au-delà des ajustements de provisions traditionnels liés aux provisions pour litiges et contentieux, pour dépréciations des comptes de redevables ou encore pour non-recouvrement de titres, des opérations exceptionnelles d'ajustements de comptes suites aux conseils de la Chambre Régionale des Comptes sont prévues dans le cadre de cette décision modificative.

### **En section d'investissement :**

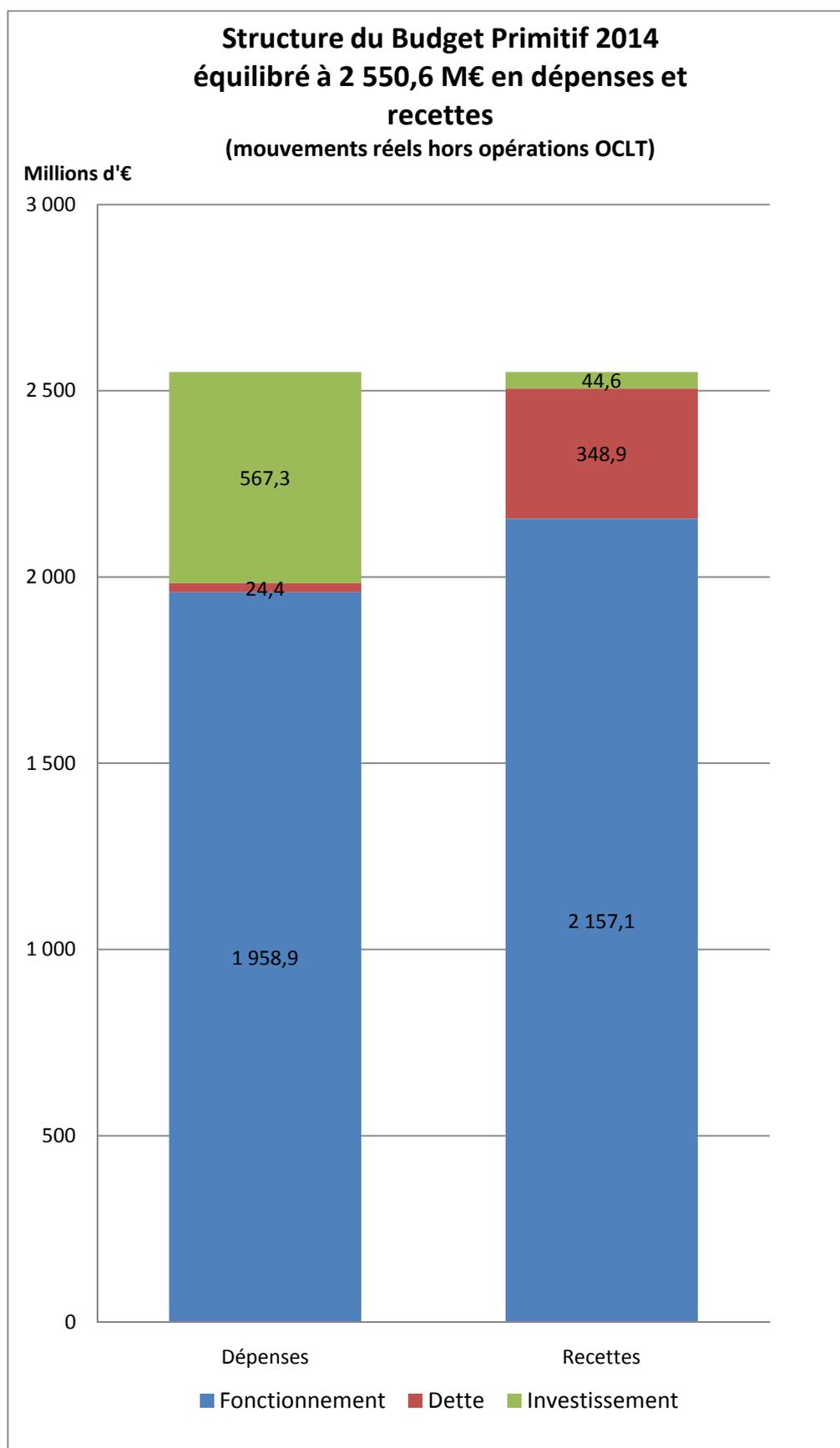
*Les dépenses d'équipement* : la nécessité d'adaptation du calendrier pour certaines opérations a entraîné une réduction des crédits de paiements de 17,5 M€. Ces baisses se portent essentiellement sur la politique des collèges (- 10,3 M€) et sur la politique du patrimoine et des bâtiments départementaux (- 9,6 M€).

A contrario, les aménagements routiers ont été revus à la hausse (+ 7 M€) du fait principalement du projet de la L2.

*Les recettes d'investissement* (hors emprunt) sont revues légèrement à la hausse (+ 0,8 M€).

Compte tenu de ce qui précède, une réduction de la recette d'emprunt à hauteur de 42,3 M€ a été réalisée en DM2.

## II- LE BUDGET PRIMITIF POUR 2014



## II.1 Les recettes réelles de fonctionnement votées au BP 2014 (en M€)

		BP 2014
<b>Chapitres budgétaires</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 157,1</b>
<b>731 Impositions directes</b>	<b>Fiscalité directe</b>	<b>629,8</b>
	Taxe foncière sur les propriétés bâties	352,0
	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	233,0
	Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	37,7
	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	7,1
<b>73 Impôts et taxes</b>	<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>832,1</b>
	Droits de mutation	220,0
	TDENS	8,4
	CAUE	1,8
	Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	204,0
	Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)	21,0
	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	370,6
	Reversement sur fond de péréquation DMTO	6,3
<b>74 Dotations, subventions et participations</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>588,4</b>
	Dotation globale de fonctionnement (DGF)	411,5
	Dotation générale de décentralisation (DGD)	11,9
	Allocations compensatrices	68,4
	<i>dont DCRTP</i>	50,2
	<i>dont allocations compensatrices</i>	18,2
	Fonds de mobilisation départemental d'insertion (FMDI)	9,8
	Autres participations Etat	2,4
	Participation CNSA (APA)	50,0
	Participation CNSA (PCH)	15,6
	Participation CNSA (MDPH)	1,3
	Autres participations	17,3
<b>Autres recettes</b>	<b>Autres recettes</b>	<b>106,8</b>
	Produits du domaine, service et gestion courante	27,8
	Recouvrements dépenses d'aide sociale et indus	71,9
	Produits financiers	2,7
	Produits exceptionnels	4,4
	Reprises sur provisions	0,0

## II.2 Les recettes définitives d'investissement (hors emprunt) votées au BP 2014 (en M€)

		BP 2014
<b>Chapitres budgétaires</b>	<b>Recettes réelles d'investissement hors emprunts</b>	<b>44,6</b>
<b>10</b> <b>Article 10222</b>	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	23,0
<b>13</b> <b>Article 1332</b>	Dotations départementales d'équipement des collèges (DDEC)	7,9
<b>13</b> <b>Article 1331</b>	Dotations globales d'équipement (DGE)	0,5
<b>13</b> <b>Article 1345</b>	Produit des amendes radars	0,5
<b>Autres 13</b>	Subventions et participations	7,6
<b>23, 45, 165, 024</b>	Autres recettes	4,3
<b>27</b>	Recettes financières	0,8

## II.3 Les dépenses réelles de fonctionnement votées au BP 2014

### II.3.1 Présentation par chapitre et nature (en M€)

		BP 2014
<b>Chapitres budgétaires</b>	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 958,9</b>
	<b>Dépenses réelles de gestion (hors frais financiers, charges exceptionnelles et dotations aux provisions)</b>	<b>1 935,4</b>
<b>011</b>	Charges à caractère général	193,4
<b>012</b>	Charges de personnel et frais assimilés	323,3
<b>014</b>	Atténuations de produits	11,7
<b>016</b>	Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	157,5
<b>017</b>	Revenu de solidarité active (RSA)	500,6
<b>65</b>	Autres charges de gestion courante	748,8
<i>dont article 65111</i>	<i>Allocations à la famille et à l'enfance</i>	<i>6,8</i>
<i>dont articles 6511211 et 6511212</i>	<i>Prestation de compensation du handicap (PCH)</i>	<i>73,6</i>
<i>dont article 651122</i>	<i>Allocation compensatrice tiers personne (ACTP)</i>	<i>13,7</i>
<i>dont articles 6522 et 6524</i>	<i>Frais d'hébergement</i>	<i>407,0</i>
<i>dont articles 65511 et 65512</i>	<i>Dotations de fonctionnement des collèges</i>	<i>33,8</i>
<i>dont article 6553</i>	<i>Service d'incendie</i>	<i>52,2</i>
<b>66</b>	Charges financières	12,0
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	1,3
<b>68</b>	Dotations aux provisions	0,1
<b>022</b>	Dépenses imprévues	10,0

## II.3.2 Présentation par grandes politiques publiques (en M€)

	<b>BP2014</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement par politique</b>	<b>1 958,9</b>
<b>Moyens généraux</b>	<b>393,7</b>
Ressources humaines de la collectivité et relations avec les partenaires sociaux	321,5
Administration générale et services généraux	37,0
Systèmes d'information et de télécommunication	13,3
Patrimoine et bâtiments départementaux	13,0
Communication et grands événements	4,5
Développement durable, agenda 21 et énergies renouvelables	4,3
Service public, citoyenneté et concertation	0,1
<b>Action sociale et solidarités</b>	<b>1 240,9</b>
Insertion sociale et professionnelle	510,8
Personnes âgées	263,2
Protection de l'enfance et de la famille	202,0
Personnes handicapées	238,0
PMI - Santé publique	10,1
Animation pour les séniors	8,4
Politique de la ville	3,3
Soutien aux centres sociaux	3,5
Logement et habitat	0,9
Défense des droits de la femme	0,5
Interventions humanitaires	0,2
<b>Aménagements, réseaux, infrastructures, économie, environnement et sécurité</b>	<b>183,9</b>
Transports	83,4
Environnement et gestion des domaines départementaux	61,2
Aménagements routiers	14,7
Prévention routière et sensibilisation à la sécurité routière	0,3
Economie	6,9
Agriculture	6,3
Tourisme	5,2
Relations internationales et européennes	1,8
Aides aux communes et vie locale	1,5
Enseignement supérieur, recherche, nouvelles technologies et informatique	0,8
Protection de la ressource en eau	0,2
Protection de l'Etang de Berre	0,3
Chasse et pêche	0,2
Ports et filière de la pêche	0,1
Développement durable, agenda 21 et énergies renouvelables	0,9
<b>Education, culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>	<b>102,9</b>
Education	51,2
Culture	19,9
Sports	15,1
Jeunesse	6,4
Vie associative	4,4
Administration générale et services généraux	2,0
Communication et grands événements	1,7
Associations caritatives	1,6
Culture provençale et langue d'Oc	0,5
Relations avec les anciens combattants et affaires militaires	0,1
<b>Dépenses non fonctionnelles</b>	<b>37,4</b>
Administration générale et services généraux	37,4

## II.4 Les dépenses réelles d'investissement (hors OCLT) votées au BP 2014

### II.4.1 Présentation par chapitre et nature (en M€)

		BP 2014
<b>Chapitres budgétaires</b>	<b>Dépenses d'équipement (hors OCLT)</b>	<b>591,7</b>
<b>018</b>	Revenu de solidarité active	0,3
<b>204</b>	Subventions d'équipement versées	325,6
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	30,4
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	40,3
<b>23</b>	Travaux en cours	168,1
<b>27</b>	Participations et autres immobilisations financières	0,6
<b>020</b>	Dépenses imprévues	1,5
<b>45</b>	Opérations pour comptes de tiers	0,2
<b>165</b>	Dépôts et cautionnements reçus	0,3
<b>16</b>	Emprunts et dettes assimilées	24,4

## II.4.2 Présentation par grandes politiques publiques (en M€)

Dépenses réelles d'investissement par politique (hors OCLT)	BP 2014	
	CP	AP
	591,7	339,1
<b>Moyens généraux</b>	50,3	26,5
Patrimoine et bâtiments départementaux	27,4	11,4
Systèmes d'information et de télécommunication	15,9	12,8
Administration générale et services généraux	6,9	2,3
Ressources humaines de la collectivité et relations avec les partenaires sociaux	0,1	
<b>Action sociale et solidarités</b>	38,0	34,2
Logement et habitat	20,0	12,5
PMI - Santé publique	6,0	19,0
Politique de la ville	4,8	2,0
Personnes âgées	4,4	0,3
Personnes handicapées	1,4	0,3
Animation pour les séniors	0,6	
Protection de l'enfance et de la famille	0,4	
Soutien aux centres sociaux	0,2	0,1
Insertion sociale et professionnelle	0,2	
Défense des droits de la femme	0,0	
<b>Aménagements, réseaux, infrastructures, économie, environnement et sécurité</b>	357,6	139,0
Aides aux communes et vie locale	135,0	99,3
Aménagements routiers	109,8	25,3
Prévention routière et sensibilisation à la sécurité routière	0,0	
Economie	19,5	9,4
Transports	41,2	0,2
Environnement et gestion des domaines départementaux	20,4	2,7
Enseignement supérieur, recherche, nouvelles technologies et informatique	26,0	
Agriculture	4,2	2,4
Tourisme	0,5	
Ports et filière de la pêche	0,4	-0,2
Chasse et pêche	0,3	
Protection de l'Etang de Berre	0,1	
Protection de la ressource en eau	0,0	
<b>Education, culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>	118,7	139,4
Education	111,0	135,6
Culture	4,3	2,1
Administration générale et services généraux	1,6	
Vie associative	0,7	0,5
Sports	0,4	0,8
Associations caritatives	0,4	0,5
Jeunesse	0,2	
Culture provençale et langue d'Oc	0,0	
Relations avec les anciens combattants et affaires militaires	0,0	
<b>Dépenses non fonctionnelles</b>	27,1	0,0
Administration générale et services généraux	26,1	
Ports et filière de la pêche	1,0	

## II.5 La dette (en M€)

### II.5.1 Les charges financières (en M€)

		BP 2014
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>12,0</b>
<b>66111</b>	Intérêts réglés à l'échéance	11,0
<b>66112</b>	Intérêts - rattachement ICNE	0,8
<b>6615</b>	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,1
<b>668</b>	Autres charges financières	0,2

### II.5.2 Les mouvements de dette (en M€)

En recettes :

		BP 2014
<b>16</b>	<b>Dette départementale</b>	<b>359,4</b>
<b>1631</b>	Emprunts obligataires	100,0
<b>1641</b>	Emprunts en euro	249,1
<b>16441</b>	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt	10,3

En dépenses :

		BP 2014
<b>16</b>	<b>Dette départementale</b>	<b>34,9</b>
<b>169</b>	Primes de remboursement des obligations	0,2
<b>1641</b>	Emprunts en euro	24,4
<b>16449</b>	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	10,3
<b>Variation de l'encours de la dette départementale</b>		<b>324,5</b>

## II.6 Les équilibres financiers (hors OCLT) du BP 2014 (en M€)

	BP 2014
Recettes réelles de gestion courante	2 150,3
Dépenses réelles de gestion courante	1 935,4
<b>Résultat courant</b>	<b>214,9</b>
Produits financiers	2,7
Charges financières	12,0
<b>Résultat financier</b>	<b>-9,3</b>
Produits exceptionnels	4,0
Charges exceptionnelles et dépenses imprévues	11,3
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-7,3</b>
Reprises sur provisions	0,0
Dotations aux provisions	0,1
<b>Solde comptes 68</b>	<b>-0,1</b>
<b>CAF</b>	<b>198,2</b>
Taux d'épargne brute	9,2%
Remboursement en capital de la dette	24,4
<b>CAF nette</b>	<b>173,8</b>
Taux épargne nette	8,1%
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	44,6
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	567,3
<b>Emprunt recettes</b>	<b>348,9</b>

## II.7 Commentaires relatifs au BP 2014

Le budget primitif 2014 a été adopté par l'Assemblée départementale le 20 décembre 2013, il s'équilibre en dépenses et en recettes (mouvements réels hors OCLT) à 2 550,6 M€.

Ce budget 2014 intègre les contraintes conjoncturelles qui pèsent sur les finances départementales tout en répondant aux besoins sociaux.

Ainsi, le budget 2014 s'inscrit dans la perspective de la participation des collectivités locales à l'effort de redressement de la nation.

Malgré les prémices d'une amélioration, le contexte économique reste dégradé et ne permet pas d'envisager une embellie des recettes dès 2014. Toutefois, les nouvelles mesures de financement des allocations individuelles de solidarité sont susceptibles d'apporter une première solution aux problèmes de financement des départements.

Conséquence directe de la crise économique qui fragilise les familles, le Conseil général doit faire face à l'augmentation des dépenses de solidarité (RSA, APA, PCH). Alors que les dépenses sociales augmentent, les recettes départementales ne suivent pas le même rythme.

Par ailleurs, la maîtrise de la dette départementale permet aujourd'hui de recourir à l'emprunt pour soutenir les politiques d'investissement.

Dans cet environnement, les grandes lignes du budget 2014 sont les suivantes :

- maîtriser le volume des dépenses de fonctionnement, tout en répondant aux besoins liés à la solidarité,
- poursuivre l'effort d'équipement.

#### **En section de fonctionnement :**

Les prévisions budgétaires pour l'année 2014 font de nouveau apparaître un effet de ciseaux entre charges et produits de fonctionnement :

- les recettes de fonctionnement devraient connaître une faible croissance (+1,4 % ; + 29,9 M€ hors reprises sur provisions).
- l'augmentation des charges<sup>1</sup> des différentes politiques publiques et de moyens généraux se limite à 2,1 % (+38,8 M€).

*Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 2.157,1 M€, soit 1 078 € par habitant.*

En 2014, le produit fiscal direct attendu est de 592,1 M€. Les produits de fiscalité évoluent de 3,3 %. De plus, compte tenu de l'incertitude qui pèse sur l'évolution du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), le budget 2014 a été élaboré en reconduisant les crédits inscrits au BP 2013, soit 220 M€.

En revanche, les concours de l'Etat et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), avec 612,6 M€, sont en recul (- 1,1 % ; - 6,9 M€). Toutefois, alors que les concours d'Etat sont évalués en baisse de 1,5 % (- 8,5 M€), les participations de la CNSA sont inscrites en progression de 2,4 % (1,6 M€).

Parmi les concours de l'Etat (545,6 M€, soit - 1,5%), la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale de décentralisation (DGD) représentent 423,4 M€. La DGD est gelée et donc reconduite à 11,9 M€. En revanche, la DGF, conformément à la loi de finances 2014 est en régression (- 14,1 M€ ; - 3,3 %). En 2 ans, cette ressource sera réduite de 28,2 M€.

Les recettes de la CNSA (+ 1,6 M€) sont composées de 50 M€ au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), 15,6 M€ pour la prestation de compensation du handicap (PCH) et 1,3 M€ pour la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Par ailleurs, le Département devrait, une nouvelle fois, être bénéficiaire du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI). Ainsi, une recette de 9,8 M€, identique au montant reçu en 2012 et prévu en 2013, est inscrite.

Les recettes du secteur social représentent 81,5 M€ (+0,5 M€) en 2014. Elles sont constituées essentiellement de recettes émanant du secteur des personnes âgées, de celui des personnes handicapées et de l'insertion.

---

<sup>1</sup> Hors intérêts de la dette et hors particularités (dotations aux provisions, reversements DMTO et CVAE, dépenses imprévues).

Les recettes des autres politiques publiques du Département représentent 38,4 M€ (+ 1,8 M€).

Les postes les plus importants sont les transports (21,5 M€), les recouvrements sur le personnel (7,8 M€), dont 1,9 M€ au titre du financement par l'Etat d'une partie des charges liées au recrutement des emplois d'avenir, les revenus du patrimoine (4,1 M€), les collèges (4,1 M€) et les routes (0,9 M€)

Enfin, les autres produits de fonctionnement représentent 6,7 M€ et sont constitués principalement des reversements d'avances du FSL (2,2 M€), de ceux attendus de la société du canal de Provence (1,7 M€) et des dividendes liés aux participations financières de la collectivité (0,5 M€).

En ce qui concerne le volume des *dépenses de fonctionnement*, hors charges financières, il est en augmentation maîtrisée.

Dans le détail, le budget des politiques publiques à caractère social se chiffre à 1.240,9 M€ et progresse de 3,5 %. Il représente plus de 63 % du budget de fonctionnement et demeure ainsi largement le principal poste du budget.

Dans ce contexte, avec une masse de 510,8 M€, la politique de l'insertion sociale et professionnelle est en progression de 3,5 % (+17,2 M€) en 2014 par rapport au BP 2013.

Les crédits consacrés aux allocations d'insertion s'élèvent à 452 M€. Les actions d'insertion et dépenses diverses sont, elles, prévues à hauteur de 39,2 M€, dont 2 M€ dédiés aux actions d'aide personnalisée au retour à l'emploi (APRE).

Autre volet important du dispositif d'insertion, le fonds de solidarité pour le logement est doté d'un budget de 16 M€. Cette enveloppe permet au Département d'aider les familles en difficulté de logement, qui est le principal poste de dépense des ménages.

Les politiques d'aménagement (183,9 M€) sont en évolution de + 1 % et les politiques de l'éducation, de la culture et de la vie associative atteignent un budget de 102,9 M€.

Enfin, les dépenses de moyens généraux (+ 3,1 M€, +0,8 %) traduisent une grande maîtrise dans la gestion des dépenses de la collectivité.

Il est à noter que ces dépenses intègrent le financement d'emplois d'avenir à hauteur de 2,9 M€, une augmentation réglementaire des cotisations élus de l'ordre de 0,7 M€ ou encore une revalorisation prévisionnelle de la grille indiciaire des agents de catégorie C pour 2 M€.

Ainsi, hors l'ensemble de ces nouveaux dispositifs, les moyens généraux enregistrent en réalité une baisse en 2014.

## En section d'investissement :

Avec un montant de 567,1 M€ (hors dette), le budget 2014 progresse de 2,5 %. Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône reste parmi les Départements qui investissent le plus.

L'ouverture de 339,1 M€ d'autorisations de programme nouvelles traduit également des perspectives pluriannuelles ambitieuses pour la collectivité.

Trois secteurs, l'aide aux communes (135 M€), l'éducation (111 M€) et les routes (109,9 M€) représentent près de 63 % de l'investissement.

Le financement de ces investissements sera réalisé à près de 39 % par l'autofinancement.

Le taux d'endettement du Département est de 179 € par habitant au 1er janvier 2014 contre 486 € de moyenne pour l'ensemble des départements de métropole (hors Paris) au 1er janvier 2013 (source DGCL). La collectivité dispose des marges de manœuvre financières suffisantes permettant de maintenir cette année encore son niveau d'investissement.

Hors emprunt d'équilibre et produits revolving, *les recettes d'investissement* du BP 2014 sont de 44,4 M€, en diminution par rapport à celles de l'exercice précédent (- 14,5 % ; - 7,6 M€).

Les dotations globales en provenance de l'Etat sont attendues pour 31,4 M€, contre 42,2 M€ en 2013. Parmi ces dernières, le FCTVA évalué, sur la base des investissements 2013 éligibles au fonds, à 23 M€, est en baisse de 11,1 M€. Cet écart provient d'une régularisation exceptionnelle au titre des dépenses routières d'investissement de 2008 à 2011 versée en 2013, suite à une réclamation formulée auprès des services préfectoraux.

Parmi les autres concours de l'Etat, la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC), gelée par rapport à 2013, et la dotation globale d'équipement (DGE), représentent respectivement 7,9 M€ et 0,5 M€.

Par ailleurs, les autres ressources attendues représentent 1,3 M€, dont 0,5 M€ au titre des amendes de radars automatiques.

*Les dépenses de la section d'investissement* (hors dette) s'élèvent à 567,1 M€.

L'ensemble des politiques relatives à l'aménagement, les réseaux, les infrastructures, l'économie, l'environnement et la sécurité mobilise, à elles seules, un budget de 357,6 M€ pour 2014. Ces politiques représentent 63,1 % des dépenses de la section d'investissement hors dette et les AP s'élèvent à 139,1 M€.

La répartition entre ces différentes politiques se fait de la manière suivante :

- Les crédits alloués en 2013 aux politiques d'aide aux communes et de la vie locale sont reconduits en 2014, à hauteur de 135 M€. Les AP netes prévues sont chiffrées à 99,4 M€, dont 100 M€ d'AP strictement nouvelles.

Un financement de 20 M€ en faveur de la Ville de Marseille est prévu, dont 5 M€ pour l'extension du stade Vélodrome et 15 M€ pour les opérations réalisées au titre du plan triennal 2012/2015.

Par ailleurs, 13,5 M€ vont être consacrés à l'exécution du plan quinquennal d'investissement en particulier pour les volets voirie et cadre de vie sur le territoire de la Communauté Urbaine de Marseille.

- Le budget des politiques d'aménagements routiers et de sécurité routière s'élève à 109,9 M€ en 2014 (+37,8 %).

Les crédits se répartissent sur les programmes de grands travaux routiers (34 M€), la Rocade L2 (29,9 M€) le plan quinquennal d'investissement (19,5 M€), l'aménagement de piste cyclables (6 M€). D'autres opérations, pour 10,3 M€ sont également prévues en 2014 pour divers travaux annexes sur le réseau routier. Les AP sont prévues à hauteur de 25,3 M€.

- Avec un budget 2014 de 19,5 M€ en CP, les investissements au titre de la politique départementale de développement économique sont en reconduction. Il est à noter que le volume des AP est en nette croissance en 2014 (9,4 M€ contre 3,6 M€ en 2013).
- Le budget d'investissement des politiques des transports, des ports et de la filière pêche s'élève à 41,6 M€.
- Les crédits prévus pour les politiques environnementales départementales sont de 20,8 M€.
- L'enseignement supérieur, la recherche et les nouvelles technologies représentent un total de crédits de 26 M€ pour 2014.

En ce qui concerne le secteur de l'éducation, la culture, la vie sociale, la jeunesse, le sport et les loisirs, un budget de 118,7 M€ est prévu ainsi qu'un volume d'AP de 139,4 M€.

- La politique des collèges et d'accompagnement à l'éducation représente 93,6 % des dépenses de ce secteur avec 111 M€ de crédits ainsi que 135,6 M€ d'AP qui vont permettre de financer diverses dépenses d'équipement. Dans ce cadre, les financements consacrés à la partie construction s'élèvent à 57,3 M€ et à 27,7 M€ pour la partie rénovation – maintenance.
- Le budget de la culture atteint quant à lui, en 2014, 4,3 M€.

Le secteur des affaires sociales dispose, pour sa part, de 38 M€ de crédits en 2014 et le volume d'AP est de 34,2 M€.

- A ce titre, la politique de santé est dotée en 2014 d'un budget de 6 M€ en crédits et de 19 M€ en AP.
- De nouveau, en 2014, un budget de 4,4 M€ de crédits est alloué au secteur des personnes âgées, afin de réaliser des investissements importants en faveur des structures d'hébergement de cette population.
- La politique des personnes handicapées est également dotée, comme en 2013, de 1,4 M€ de crédits.
- En outre, la politique de la ville (4,8 M€) et celle du logement et de l'habitat (20 M€ de CP et 12,5 M€ d'AP) sont reconduites.

Enfin, les moyens généraux d'investissement s'élèvent à 50,3 M€ en crédits et à 26,6 M€ en autorisations de programme.

- Avec 27,4 M€ de crédits et 11,4 M€ d'AP, le poste patrimoine et bâtiments départementaux pèse pour près de 55 % des dépenses de moyens généraux. Les crédits se répartissent essentiellement entre l'acquisition de terrains et bâtiments (4,7 M€) et la maintenance des bâtiments (21,7 M€).

### **Les grands équilibres budgétaires :**

En 2014, l'effet de ciseaux défavorable constaté entre produits et charges limite l'épargne brute de la collectivité à 198,2 M€ (- 11,6 M€ ; - 5,5 %). Afin de poursuivre sa politique d'investissement, le Département devra donc recourir à l'emprunt (348,9 M€).

Par ailleurs, compte tenu d'un encours de dette au 1er janvier 2014, de 359,3 M€, le Département des Bouches-du-Rhône a un ratio d'endettement par habitant de seulement 179 €. L'épargne nette s'élève quant à elle à 173,8 M€.

### III- LA SITUATION DE L'ENDETTEMENT AU 31 DECEMBRE 2013

A fin décembre 2013, l'encours de dette du Département des Bouches-du-Rhône, tenant compte des OCLT, s'établit à 369,3 M€, contre 267,4 M€ à fin 2012.

Au cours de l'exercice 2013, le Département a remboursé 25,6 M€ de capital d'emprunt.

En outre, afin de financer l'exercice 2013, de nouveaux emprunts ont été mobilisés:

- six emprunts bancaires pour un montant total de 87,6 M€,
- deux émissions obligataires à échéances 15 ans et 23 ans pour un montant total de 30 M€,
- deux tirages d'OCLT pour 10 M€, remboursés début 2014.

Prêteurs	Volumes empruntés	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
Caisse des Dépôts et Consignations	87 553 000,00 €	85 924 776,66 €	5
Société Générale	50 000 000,00 €	23 494 856,00 €	1
Caisse d'Epargne	22 000 000,00 €	20 969 657,71 €	2
Caisse Française de Financement Local (ex Dexia)	50 000 000,00 €	26 955 536,49 €	2
Crédit Foncier de France	55 000 000,00 €	24 604 025,77 €	2
Crédit Mutuel	3 000 000,00 €	2 800 000,00 €	1
Depfa Bank	50 000 000,00 €	41 636 698,26 €	1
Caisse Autonome de Retraite des Anciens Combattants	10 000 000,00 €	9 333 333,33 €	1
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	35 000 000,00 €	29 000 000,04 €	2
Hypo Real Estate / Deutsche Pfandbriefbank	50 000 000,00 €	47 000 000,01 €	2
Caisse Centrale de Crédit Coopératif	8 000 000,00 €	7 600 000,01 €	1
La Banque Postale	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	1
Deutsche Bank (Obligataire)	20 000 000,00 €	20 000 000,00 €	1
HSBC (Obligataire)	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	1
<b>Total</b>	<b>460 553 000,00 €</b>	<b>359 318 884,28 €</b>	<b>23</b>

*Soit 179 €/habitant.*

La structure de la dette au 31 décembre 2013 est la suivante :

- 46,2 % d'emprunts bancaires à taux fixes,
- 45,5 % d'emprunts bancaires à taux variables,
- 8,3 % d'emprunts obligataires à taux fixes.

Le taux d'intérêt moyen de la dette long terme totale était ainsi de 2,93% en 2013.

## RESPONSABILITE DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

### Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément au Prospectus de Base

#### Au nom de l'Emetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, j'atteste que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Marseille, le 11 février 2014

### CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHONE

Hôtel du Département  
52, avenue Saint-Just  
BP 56  
13256 Marseille Cedex 20

Représenté par : Monique AGIER  
Directeur Général des Services du Conseil Général des Bouches-du-Rhône



En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°14-038 en date du 11 février 2014 sur le présent supplément au prospectus de base. Ce supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié "*si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes*". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base du prospectus de base, tel que complété par ce supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives.